**CONSEIL REGIONAL** 

Séance du 26 octobre 2015

## COMMUNICATION AU CONSEIL REGIONAL RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'IMAGERIE MOLECULAIRE EN GUADELOUPE

La région a décidé, depuis le mois de juin 2014, de soutenir la création d'un centre d'imagerie moléculaire, au regard :

- du nombre de 1 500 nouveaux cas de cancers par an en Guadeloupe,
- de l'absence d'égalité des chances des patients affectés par cette maladie par rapport à ceux de la métropole et de la Réunion qui bénéficient de cyclotrons et de TEP SCAN depuis plusieurs années,
- de la mobilisation populaire (pétition en faveur du cyclotron).

Les différentes études ont été confiées à la SEM Patrimoniale Région Guadeloupe qui, après consultation de nombreux experts dont le Professeur Gilles KARCHER, médecin chef du cyclotron de Nancy (NANCYCLOTEP) et le Cabinet CERIS Ingénierie, a proposé à la Région un choix de construction d'une installation autonome qui puisse répondre aux besoins du territoire avec éventuellement une possibilité de duplication des mêmes installations en Martinique.

Le choix d'un cyclotron central installé, soit en Martinique, soit en Guadeloupe, se heurte aux coûts d'investissement mais surtout aux charges de fonctionnement. Il engendre aussi une logistique et des contraintes en termes de transport dont les coûts mettent à mal le modèle économique.

Les choix retenus pour la Guadeloupe portent, en conséquence, sur un cyclotron de moyenne capacité entre 8 et 12 MeV, un laboratoire automatisé de synthèse et une caméra TEPscan. Ces équipements seront installés dans le périmètre des Abymes, sur un foncier mis à disposition par la Ville des Abymes.

Le coût d'objectif du Centre d'Imagerie Moléculaire porte sur une estimation de 8 millions d'euros. Le planning d'étude et de réalisation défini projette une mise en service des installations début 2017.

## Qu'est ce qui a été fait à ce jour?

Le foncier : la maîtrise du foncier est acquise avec un engagement pris avec la SEMAG sur la ZAC de Dothémare, en accord avec le Villes des Abymes.

Le bâtiment : le choix de l'entreprise est intervenu le 23/10/2015 dans le cadre d'une procédure de conception-réalisation. Les travaux d'aménagement du site débuteront en novembre et les travaux de construction en janvier.

Les équipements: un appel d'offres européen a été lancé et le choix des équipements interviendra le 23/10/2015, après une analyse technique des options présentées par les différents industriels.

La création du GIP: la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public a été déposée en préfecture le 15/10/2015 et comprend les entités suivantes :

- Conseil Régional de la Guadeloupe,
- Conseil Départemental de la Guadeloupe,
- CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes,
- SEM Patrimoniale Région Guadeloupe,
- Ville des Abymes.

Un arrêté préfectoral devrait finaliser dans les semaines à venir la création de la structure.

Il convient de souligner que le conseil départemental s'est engagé et apporte un complément de financement.

En outre, différentes réunions ont eu lieu avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes pour finaliser le projet, conformément aux engagements du Président de la République.

Les termes et conditions du projet n'ont pas évolué et à ce titre, le calendrier suivant est prévu :

- choix définitif des entreprises et équipements avant fin octobre 2015 avec notification des marchés,
- travaux d'aménagement du site en novembre 2015,
- travaux bâtiment engages en janvier 2016,
- installation des équipements à partir de juillet 2016,
- essai et qualification du site de juillet 2016 et janvier 2017,
- début de l'exploitation en janvier 2017.

Il reste à préciser ou à finaliser de manière définitive le mode de production qui se fera, soit en Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) du CHU, soit en concertation avec un organisme titulaire d'une autorisation d'établissement pharmaceutique. Cet arbitrage interviendra dans les semaines à venir.

Parallèlement, un programme de formation a été élaboré et sera complété après le choix des équipements, afin de permettre aux personnels du CHU d'assurer la production des radio-traceurs. Il convient à nouveau de souligner que le projet de la Guadeloupe relève d'un modèle innovant qui s'inscrit dans l'évolution des techniques médicales en médecine nucléaire et autres disciplines.

Les objectifs et les délais définis seront tenus pour répondre aux besoins de la population guadeloupéenne, voire des îles environnantes qui pourraient accéder aux services du centre d'imagerie moléculaire de la Guadeloupe (CIMGUA).

Avec l'implantation du CIMGUA, la région Guadeloupe mettra en œuvre un système d'imagerie moléculaire de dernière génération, indispensable à la médecine personnalisée recommandée par l'INCa et l'INSERM.

Cette réalisation associera une meilleure prise en charge des patients de la Guadeloupe, tant au niveau du diagnostic que du traitement, avec un impact conséquent sur leur confort et le coût de ces pathologies pour la société.

Le président du conseil régional

Victorin HUREL